

Vélizy-Villacoublay, le 24 avril 2026

17:40

Assemblée générale mixte du 22 avril 2026

Résultat du vote des résolutions

L'assemblée générale des actionnaires d'Eiffage s'est tenue à 10 heures le 22 avril 2026, elle était retransmise en direct et est disponible en différé dans le délai prévu par la réglementation sur le site internet de la société www.eiffage.com.

Les réponses aux questions écrites sont disponibles sur le site de la société sur le lien suivant www.eiffage.com/finance/assemblee-generale.

Les actionnaires ont pu exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir, en utilisant le formulaire de vote ou par voie électronique via l'outil Votaccess. Au regard des votes à distance et des pouvoirs donnés, le bureau a constaté que 6 952 actionnaires (5 820 en 2025) ont participé au vote représentant 83,28 % des actions ayant le droit de vote (74,26 % en 2025).

Le bureau a constaté l'adoption de l'intégralité des résolutions à caractère ordinaire et extraordinaire de l'assemblée. Le détail des votes est en annexe.

L'assemblée générale a ainsi notamment :

- approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025 ;
- approuvé le versement d'un dividende de 4,80 euros par action ;
- approuvé les nominations de Madame Odile Georges-Picot, de Madame Sophie Boissard, et de Monsieur Daniel Hager en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années ;
- approuvé la politique de rémunération des administrateurs et du président-directeur général, ainsi que leurs éléments de rémunération au titre de 2025 ;
- renouvelé l'ensemble des délégations financières et autorisations à l'ordre du jour.

Annexe : résultat des votes des résolutions

Numéro	Type	Total Pour (en %)	Total Contre (en %)
1	Ordinaire	>99,99 %	<0,01 %
2	Ordinaire	>99,99 %	<0,01 %
3	Ordinaire	99,99 %	0,01 %
4	Ordinaire	>99,99 %	<0,01 %
5	Ordinaire	96,44 %	3,56 %
6	Ordinaire	84,72 %	15,28 %
7	Ordinaire	99,60 %	0,40 %
8	Ordinaire	99,78 %	0,22 %
9	Ordinaire	94,29 %	5,71 %
10	Ordinaire	98,26 %	1,74 %
11	Ordinaire	96,70 %	3,30 %
12	Ordinaire	99,21 %	0,79 %
13	Extraordinaire	99,98 %	0,02 %
14	Extraordinaire	99,55 %	0,45 %
15	Extraordinaire	92,98 %	7,02 %
16	Extraordinaire	97,33 %	2,67 %
17	Extraordinaire	96,86 %	3,14 %
18	Extraordinaire	94,19 %	5,81 %
19	Extraordinaire	97,33 %	2,67 %
20	Extraordinaire	99,87 %	0,13 %
21	Extraordinaire	99,14 %	0,86 %
22	Extraordinaire	97,78 %	2,22 %
23	Extraordinaire	99,99 %	0,01 %
24	Extraordinaire	99,97 %	0,03 %
25	Ordinaire	>99,99 %	<0,01 %

Note : le pourcentage des absentions dans le total des droits de vote est non significatif.